

## **ANNEXE 3 : FICHES DE POSTE PAP**

### **COORDONNATEUR RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE RENFORCE**

#### **CADRE D'EXERCICE**

Acteur incontournable, le coordonnateur du réseau REP+ est chargé de la préparation des décisions du comité de pilotage et de leur mise en œuvre, en conformité avec le référentiel pour l'éducation prioritaire. Présent à tous les niveaux de pilotage, il est l'interlocuteur privilégié des différents membres du réseau ; à ce titre, il se doit de créer du lien.

#### **MISSIONS**

Élaboration du tableau de bord du réseau

- Préparation, suivi, comptes rendus du comité de pilotage du réseau
- Formalisation du projet de réseau
- Animation et organisation des structures de réflexion et concertation propre au réseau
- Élaboration et diffusion d'outils pédagogiques
- Participation à l'organisation des formations
- Communication du réseau
- Liens avec DRE, partenaires pour complémentarité et cohérence des actions

#### **COMPETENCES ATTENDUES**

- Bonne connaissance des fonctionnements des 1er et 2nd degré
- Connaissance des orientations nationales ainsi que leur déclinaison académique en matière d'éducation prioritaire
- Bonnes connaissances des enjeux du REP+
- Faire preuve de capacités relationnelles
- Faire preuve de capacités rédactionnelles
- Faire preuve de capacités organisationnelle
- Faire preuve d'initiative et d'autonomie, être force de proposition
- Maîtriser les outils informatiques
- Savoir travailler en équipe, animer un travail collectif et développer une pédagogie de projet
- Développer une pratique réflexive, pour s'impliquer dans une politique pédagogique et éducative innovante au service du réseau
- Savoir se positionner au sein du réseau et avec les partenaires
- Faire preuve de bienveillance en maintenant un niveau d'exigence élevé
- Motiver et valoriser
- Avoir le sens de l'écoute et de la coopération

## **ENSEIGNANT EN UPS AUPRES DES ENFANTS DE FAMILLES ITINERANTES**

### **CADRE D'EXERCICE**

La mise en place d'Unités Pédagogiques Spécifiques (UPS) est préconisée dans la circulaire n° 2012-142 du 2 octobre 2012 relative à la scolarisation des EFIV. Elle peut être une réponse aux difficultés importantes des élèves qui arrivent au collège sans les attendus correspondant aux compétences de leur classe d'âge.

L'enseignant en UPS est rattaché administrativement à un collège et il est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription.

### Implantation du poste :

Poste implanté sur le collège Pierre Adt de Forbach avec des interventions possibles sur le collège Jean Moulin de Forbach et dans les écoles de secteurs.

### **MISSIONS**

- Intervenir en aide et en soutien aux apprentissages des élèves
- Assurer la coordination avec les équipes, les écoles et les familles
- Etre force de propositions et s'impliquer dans des projets novateurs
- Contribuer à faire exister l'UPS dans le projet d'établissement et dans le projet réseau
- Participer à l'identification des élèves qui peuvent bénéficier de ce dispositif
- Participer aux travaux, instances et concertations organisés notamment dans le cadre de la cité éducative et dans celui du lien avec le CASNAV

### **COMPETENCES ATTENDUES**

- Connaître les enjeux de la politique de refondation de l'éducation prioritaire ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Faire preuve d'autonomie ;
- Faire montre de capacité d'écoute et de mise en synergie des moyens humains
- Avoir une expérience d'enseignement significative en cycles 2 et 3 et expertise dans la mise en œuvre de la liaison école-famille